

La notion de patrimoine : lignées culturelles et fixations sémiotiques

Marie-Anne Paveau

► **To cite this version:**

Marie-Anne Paveau. La notion de patrimoine : lignées culturelles et fixations sémiotiques. Les Fictions patrimoniales sur grand et petit écran, Presses Universitaires de Bordeaux, pp.25-36, 2009. hal-00485072

HAL Id: hal-00485072

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00485072>

Submitted on 20 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marie-Anne Paveau
Université de Paris 13-Nord - EA 452 CENEL
99, av. J.-B. Clément - 93430 Villetaneuse
ma.paveau@orange.fr
<http://marieannepaveau.over-blog.com>

Chapitre 1

La notion de patrimoine : lignées culturelles et fixations sémiotiques

Marie-Anne Paveau

Le patrimoine est désormais, avec le cinéma, la première pratique culturelle des Français.

M. de Saint-Pulgent, « Le patrimoine au risque de l'instant », *Les cahiers de médiologie*.

Le patrimoine est à la fois un mot, une notion, et un discours. Sous ces trois formes, il est omniprésent dans la société dès qu'il s'agit de parler du passé conservé ou détruit, de la mémoire entretenue ou abandonnée, de la transmission dite ou tue. C'est le patrimoine comme discours, ou le discours patrimonial, que l'on se propose d'analyser ici, dans la perspective d'une analyse du discours qui privilégie les aspects culturels et sémiotiques. On parlera de lignées culturelles pour désigner les transmissions et transmissibilités d'un certain nombre de biens culturels, correspondant à ce que les textes politiques nationaux et internationaux appellent le « patrimoine culturel » ; on évoquera des fixations sémiotiques pour nommer des formes plus ou moins figées, qui sont le produit d'un système d'expression routinisé, dans un genre par exemple, que ce système soit d'ordre langagier, symbolique, pictural, cinématographique. Le patrimoine a besoin en effet d'un système de signes à la fois organisé et réglé (au sens d'un système de règles), pour être élaboré, formulé et transmis ; il y a de fait quelque chose de la série dans le patrimoine culturel, ou de l'école ou du courant, en un mot un aspect paradigmatique, puisqu'il est assez rare qu'une production isolée, qui n'existe que pour elle-même et non pour la société, soit décrétée patrimoniale (les choses étant différentes en ce qui concerne le patrimoine naturel).

On montrera ici que le patrimoine est une construction de discours, ou, plus largement, de signes, qui relève de ce que Paul Watzlawick appelle une réalité de second ordre¹, c'est-à-dire qui vient nommer et organiser la réalité première ou réalité phénoménale. On s'appuiera pour cela sur la distinction et même l'opposition entre patrimoine et monument, et également sur ce qui ressemble à une intentionnalité du patrimoine : il a, en quelque sorte, des intentions (plutôt bonnes), puisqu'il est constitué dans le but précis d'être à la fois reçu et transmis, les deux étant inséparables.

¹ Paul Watzlawick, *La Réalité de la réalité*, Paris, Seuil, 1978 [1976].

Patrimoine : usages et histoire du mot

Quand on cherche le sens d'un mot, la plus mauvaise idée est d'aller voir dans un dictionnaire, qui n'est jamais qu'un discours subjectif, et, de plus, patrimonial, sur la langue. Une meilleure méthode est de sonder les usages du mot, en particulier dans les collocations, c'est-à-dire les emplois figés ou semi-figés impliquant le substantif *patrimoine*. Pour cela, une recherche assez simple à partir du mot *patrimoine* sur un moteur de recherche francophone fournit un corpus d'occurrences assez important.

Quelques usages lexicaux

On rencontre souvent la collocation *riche patrimoine*, avec l'antéposition systématique de l'adjectif, mais évidemment jamais *pauvre patrimoine*, qui, bien qu'il soit correctement construit sur le plan linguistique, semble absolument contre-intuitif et quasiment impossible lexicalement. Deux exemples de *riche patrimoine* :

Patrimoine et mémoire. Ecriture de l'histoire et production culturelle

L'un des axes de travail de l'Institut sera de participer, en collaboration avec les acteurs locaux et les nombreux organismes concernés, à la connaissance, à la valorisation et à la promotion du *riche patrimoine*, tant littéraire et culturel qu'archéologique, tant antique que médiéval, moderne et contemporain, des régions et civilisations dont il a à connaître (Site internet de l'institut français du Proche-Orient).

Un *riche patrimoine* historique et naturel

Des traces des civilisations du paléolithique aux cathédrales et abbayes construites au Moyen Âge, la Picardie est dotée d'un *riche patrimoine* historique marqué par les invasions et les guerres. La variété des paysages, l'importance des étendues d'eau et de l'espace disponible constituent l'essentiel du patrimoine naturel qui a inspiré de grands écrivains et artistes (Site internet de la région Picardie).

Apparaissent également des associations comme *important patrimoine* ou *magnifique patrimoine*, toujours avec l'antéposition de l'adjectif qui lui donne une valeur subjective (les adjectifs à droite étant, on le verra, plutôt catégorisants comme dans les figements *patrimoine culturel, naturel, immatériel*, etc.) :

Des politiques favorables au progrès

D'ici au début 2005, le personnel de la voie navigable s'attend à ce que des politiques de promotion de la naturalisation du rivage soient adoptées. Ces politiques permettront de protéger les espèces sauvages, de réduire l'érosion et de contribuer à préserver l'*important patrimoine* culturel et naturel de ce lieu historique national (Site de l'Office de tourisme canadien).

Promenades sur les chemins de garrigue Randonneurs et vététistes sont invités à découvrir un *magnifique patrimoine* culturel sur un parcours balisé de 5 kilomètres : neuf capitelles (constructions de pierres sèches ayant servi d'abris aux bergers et paysans), un aiguier (réservoir aménagé dans le sol utilisé pour la récupération de l'eau), des clapas (murs d'enclos en pierres sèches) et un sentier botanique répertoriant une cinquantaine de plantes et d'arbres (Site sur le tourisme région de Nîmes).

Quand l'adjectif figure à droite, avec des effets objectivisants et, par conséquent, des dénominations de catégories, on rencontre *patrimoine culturel, naturel, historique, immatériel, architectural, industriel*,

mais aussi le récent *patrimoine génétique*, et quelques propositions en un seul exemplaire dont on ne peut dire si elles se lexicaliseront un jour, comme le rare et intéressant *patrimoine militaro-viril*, rencontré dans un travail universitaire sur la gendarmerie :

À plusieurs reprises, notamment lors de la guerre d'Algérie, la gendarmerie cherche à se distinguer de son homologue civil par la valorisation, à couteaux tirés, d'un patrimoine « *militaro-viril* » (Yann Galera, thèse de doctorat : *Le képi et le crayon. Les gendarmes à travers l'imaginaire collectif. 1914-1968*).

De ce rapide sondage et de la prise en compte d'autres occurrences non citées ici, on peut conclure à la valorisation très générale du terme et de ce qu'il désigne : le patrimoine est une notion profondément axiologique, qui ne semble pas laisser de place à la neutralité. Toutes les occurrences rencontrées sur le schéma [nom + adjectif] sont valorisantes ; et certaines expressions figées construites sur des verbes présentent le même marquage axiologique, avec possibilité de valeurs négatives : *dilapider le patrimoine*, *engloutir le patrimoine* s'opposent symétriquement à *accroître le patrimoine*, *entretenir le patrimoine* ou *conserver le patrimoine*.

On constate en outre une grande disponibilité de la notion quant à ses contenus sémantiques : est patrimonial ce qui est dit et reconnu patrimonial, du fait de la nature fondamentalement sémiotique, et même discursive du patrimoine, contrairement à la notion de monument qui implique une réalité phénoménale minimale (voir *infra*).

Quelques repères chronologiques

La notion de patrimoine, comme l'usage du terme qui la désigne, sont datés, et l'on peut faire remonter à 1790 le début de son histoire. C'est à cette date en effet qu'apparaît le terme *monument historique*, chez un historien d'art, pour désigner la Bastille en démolition, et cette Bastille démolie semble pouvoir servir d'emblème à la notion de patrimoine qui se définit essentiellement par la conservation et la protection de ce qui est menacé. La Charte internationale de Venise, pour la restauration et la protection des monuments, repose sur la même idée de sauvegarde, et l'on sait qu'elle permettra le sauvetage d'Abu Simbel ou de Venise elle-même.

Le terme de *patrimoine* entre véritablement dans le vocabulaire administratif du ministère de la Culture au tournant des années 1970, tournant « ethnologique » faisant suite à la conception « architecturale » des monuments historiques. En 1972 est signée à l'Unesco la fameuse « Convention internationale pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel ». 156 États sont de la partie et le nombre de monuments significativement dits « *inscrits* au patrimoine mondial » passe de 12 en 1972 à 830 en 2006. Ces biens comprennent 644 biens culturels, 162 naturels et 24 mixtes situés dans 138 États. Pour que l'inscription soit acceptée, il faut que le « bien » soit doté d'une « Valeur universelle exceptionnelle ». Cette convention fait apparaître les premières préoccupations écologiques internationales. Mais dans l'approche que l'Unesco a du patrimoine, et qui était déjà celle de la Convention en France, on reste dans

l'idéologie des sept merveilles du monde, comme le montre bien François-Bernard Huyghe dans un numéro des *Cahiers de médiologie* consacré à la question :

La Convention reste tout imprégnée des notions de merveille de l'art ou de la nature, de chef-d'œuvre absolu, d'achèvement prodigieux du génie de l'homme ou de la Création. Unicité, universalité et responsabilité forment une trilogie : l'homme planétaire jouit solidairement des biens sublimes que lui révèlent universellement science, raison et sentiment du beau.²

À partir des années 1970-1980, la notion de patrimoine devient centrale en France dans les discours historiques et culturels sur les « biens » remarquables de l'État. Parallèlement, selon Raphaëlle Moine, la notion devient une catégorie appliquée au cinéma français. Le terme *monument historique* est à cette époque progressivement remplacé par celui de *patrimoine* et la notion connaît alors une grande fortune puisqu'en 1983 sont lancées les premières « Journées du patrimoine ». La notion s'étend, et englobe de plus en plus d'éléments déclarés menacés ou menaçables : en 2003 est signée la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel ». Avec le « patrimoine immatériel », on sort du stéréotype « monument historique » et d'une représentation « en dur » du patrimoine, pour aller vers des objets supports, et même des objets virtuels.

La notion de « patrimoine culturel immatériel »

La notion de bien culturel englobe toutes sortes de productions, de supports susceptibles de posséder un contenu culturel : le livre, le cinéma, le multimédia, etc. Le patrimoine culturel peut être matériel ou immatériel, et les divergences dans les définitions font pencher la balance vers l'une ou l'autre forme. La notion de patrimoine culturel reçoit en effet une définition juridique différente de sa définition de sens commun. En effet le patrimoine culturel au sens commun du terme peut être compris comme un ensemble de valeurs dont il faut assurer la transmission aux générations futures. Toutes sortes de choses, de lieux ou d'objets sont porteurs de ces valeurs. Mais le patrimoine culturel, parfois désigné comme l'héritage culturel d'un groupe, n'est pas seulement dans les choses tangibles, il réside aussi dans les coutumes, les savoir-faire, la langue, etc. La définition du conseil de l'Europe est la suivante :

L'héritage culturel européen est fait des créations de la nature et de l'homme, de richesses matérielles mais aussi de valeurs morales et religieuses, de convictions et de connaissances, de peurs et d'espoirs, de visions du monde et de modes de vie dont la diversité est source de la richesse de la culture commune sur laquelle se fonde la construction européenne.

Dans ce vaste ensemble, un certain nombre d'aspects échappent donc à l'emprise du droit, en particulier du droit des biens culturels. Certaines activités ou pratiques telles que les coutumes, les traditions ou les multiples savoir-faire n'ont donc pas toujours besoin d'un encadrement juridique pour se

² François-Bernard Huyghe, « Un patrimoine sans patrie ? », *Cahiers de médiologie* 7, « La confusion des monuments », Paris, 1999, p. 63.

développer. Le patrimoine au sens juridique ne recouvre donc qu'une partie du patrimoine au sens large, puisque le législateur sélectionne seulement certains éléments pour organiser leur régime de protection. Le droit français est en effet centré à l'heure actuelle sur la protection des éléments matériels du patrimoine, dans une approche assez restrictive.

Le patrimoine immatériel quant à lui désigne l'ensemble des pratiques, représentations et expressions, connaissances et savoir-faire qui procurent aux communautés, groupes et individus un sentiment d'identité et de continuité. Les instruments, objets, artefacts et espaces culturels associés à ces pratiques font partie intégrante du patrimoine immatériel qui se manifeste dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Par une sorte de boucle réflexive, les fictions patrimoniales constituent donc elles-mêmes une partie du patrimoine immatériel.

Le patrimoine : un dispositif

Sous l'angle de son fonctionnement, le patrimoine apparaît comme un dispositif au sens d'ensemble d'agents permettant une action dynamique. Ces agents sont responsables d'une mise en rapport du patrimoine avec différentes notions dynamiques, comme le passé, la transmission, la protection, la collectivité et l'émotion.

Agent temporel : le rapport avec le passé

Le patrimoine est évidemment le résultat d'une mise en rapport avec le passé. On parle de « rapport avec le passé » plutôt que de passé, car, comme le souvenir et la mémoire, le patrimoine construit le passé plus qu'il ne l'entérine. Dans une perspective argumentative de défense, sauvegarde, ou promotion du patrimoine ou dans celle d'une stratégie patrimoniale, les deux notions vont être artificiellement associées : le patrimoine sera dit être le passé, ou plus exactement la société construira du passé et de la transmission en fabriquant du patrimoine.

On peut donner trois exemples de ce type de processus : la ville de Saint-Quentin en Yvelines, littéralement « inventée » par de Gaulle, et construite *ex nihilo* dans les années 1960, reçoit le label « Ville d'art et d'histoire » en 2005, lors des 23^e journées du patrimoine ; la fabrication artificielle du patrimoine, explicitée sans états d'âme par Yves Dauge, sénateur, spécialiste du patrimoine : « Pour les quartiers dégradés, la question qui se pose est : comment mettre du patrimoine là où il n'y en a jamais eu ? » (*Télérama*, 13.09.2005, p. 12) ; la contribution du patrimoine à la fabrication de l'identité nationale, formulée par un historien, Dominique Borne, qui affirme, dans un entretien avec *Le Débat* sur l'enseignement de l'histoire, que pour « construire des Français » avec les populations d'origine

immigrée, « il faut leur donner un patrimoine, une mémoire commune³ ».

Agent de transmission : l'intentionnalité patrimoniale

Le patrimoine installe un rapport entre un groupe et un bien matériel ou immatériel qui se manifeste par une intentionnalité. La fonction de transmission implique en effet un héritage, dans les deux sens, reçu et transmis, ou plus exactement reçu pour être transmis, donc une inscription très forte dans l'histoire et dans le temps. Le patrimoine est ce que les anciens fabriquent en vue de le léguer aux descendants, que cet héritage soit accepté ou non, modifié, interprété, ou même inventé (on peut inventer un héritage). Le patrimoine immatériel est d'ailleurs défini dans la Convention de 2003 comme pouvant être recréé, ce qui le situe dans la catégorie du renouvelable.

Ce lien entre héritage et patrimoine est d'ailleurs, en ce qui concerne les fictions cinématographiques et télévisuelles en tout, cas presque inscrit dans la langue elle-même puisque la proposition terminologique de *fiction patrimoniale*, « proposition de recherche et de désignation » faite par Raphaëlle Moine et Pierre Beylot, que le présent ouvrage va sans doute définitivement installer dans le lexique scientifique, est l'interprétation française de *heritage film*.

Agent de protection : la dimension idéologique

Le discours patrimonial est un discours idéologique ou écologique, ou encore idéologico-écologique, au sens où la notion de patrimoine apparaît la plupart du temps en co-occurrence avec celles de menace ou de disparition. Les termes de *menace*, *dégradation*, *altération* et *destruction* se retrouvent en effet régulièrement dans les textes internationaux :

Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus *menacés de destruction*, non seulement par les causes traditionnelles de *dégradation*, mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les *aggrave* par des phénomènes *d'altération* ou de *destruction* encore plus redoutables (Convention de l'Unesco 1972 ; préambule).

Et cette publication du CNRS se fait clairement l'écho de cette éco-idéologie de la sauvegarde :

La science au service du patrimoine

Patrimoine. Voici un mot dont on ne sait pas toujours bien ce qu'il recouvre. Historique, culturel, scientifique, industriel ? Oui, mais à l'origine, naturel : cette bonne vieille planète dont nous avons hérité, et que nous *maltraitons* depuis trop longtemps... (La publication de la délégation Ile-de-France Est du CNRS. L'édito de la déléguée régionale. Annie Lechevallier).

Lisons bien dans les exemples cités : la pire dégradation est causée par la vie elle-même, par le temps qui passe, ce que précise d'ailleurs bien André Chastel en 1986, dans l'article consacré à la notion de patrimoine qu'il donne aux *Lieux de mémoire* : c'est l'usage qui est la cause principale de dégradation,

³ Dominique Borne, « Où en est l'enseignement de l'histoire? Entretien avec Dominique Borne », *Le Débat*, n° 110, Paris, Gallimard, mai-août 2000, p. 169.

et non une intervention extérieure au déroulement normal de l'histoire. Il y a donc de l'exorcisme dans le patrimoine et, structurellement, l'idée d'un référent dégradé ou dégradable. C'est sans doute cette dimension qui fait du patrimoine un discours : est patrimonial ce qui est dit et reconnu comme patrimonial, et on le voit bien dans le domaine de la langue par exemple. L'accent circonflexe, menacé par la réforme de l'orthographe de 1990, est aussitôt patrimonialisé dans un ensemble de discours de « défense et illustration » du circonflexe, présenté comme une marque naturelle de la langue française. Et les mots dits « rares », aimés et jalousement entretenus depuis toujours par les puristes, font l'objet en 2004 d'une bien originale opération : dans un dossier spécial du magazine *Lire*, Bernard Pivot les fait adopter par des personnalités pour les sauver de la disparition, proposant ainsi une « écologie des mots » afin de sauver le patrimoine lexical français (par ailleurs soigneusement entretenu par la fameuse dictée annuelle).

Cette idée de conjurer la perte est bien ce que précise Régis Debray qui oppose, sur cet axe précisément de la sauvegarde, le monument au patrimoine :

Le plus cruel paradoxe du monument est peut-être celui-ci : notre société en sauvegarde de plus en plus, et en crée de moins en moins. [...]

Y aurait-il un rapport entre la montée en puissance du patrimoine et la baisse en évidence du monument ? Ne pourrait-on dire : *less (monument) is more (patrimoine)*⁴ ?

Il serait intéressant de creuser cette idée par rapport à la notion de fiction patrimoniale : qu'est-ce qui serait à sauvegarder ou protéger au et par le cinéma et la télévision ? Quels sont les référents dégradables et quelle importance ont-ils pour que s'établisse une fonction « écologique » du cinéma ou des fictions télévisuelles ? Si l'on admet cette hypothèse, alors les fictions patrimoniales deviennent des outils ou des méthodes de sauvegarde au même titre que le déplacement d'Abu Simbel ou la restauration des *Noces de Cana* de Veronèse. *Less art is more tool* ? On reprendra plus loin cet aspect du patrimoine comme technique.

Agent collectif : la dimension universalisante

Le patrimoine est collectif jusqu'à atteindre la dimension de l'universel, et c'est sans doute le trait le plus puissant de la notion. Il s'agit alors d'une mise en rapport entre un bien ou un ensemble de biens et une conscience nationale ou plus largement trans- ou internationale ou d'ailleurs plus étroitement collective (la famille, le groupe). Le patrimoine est alors nécessaire à la définition de la collectivité, et crée, en même temps qu'il la garantit, une interaction très forte entre le groupe et son environnement.

⁴ Régis Debray, « Trace, forme ou message ? », *Cahiers de médiologie* 7, « La confusion des monuments », Paris, 1999, p. 37-38.

Agent émotionnel : la dimension non rationnelle

Le patrimoine est une notion qui ne peut se construire et se dire que dans un bain émotionnel : il y a une sorte de jouissance de la sauvegarde, comme il existe une souffrance de la destruction, comme l'ont bien montré les réactions internationales très vives et les discours de déploration intenses autour du pillage des musées d'Irak pendant la seconde guerre du Golfe ou devant la destruction des bouddhas de Bamiyan par les Talibans. André Chastel n'hésite d'ailleurs pas à parler d'un sentiment d'amour pour le patrimoine :

En fait, aucun élément patrimonial n'a de sens en dehors de l'attachement des sociétés intéressées, un attachement ou, pourquoi ne pas prononcer le mot ? un amour, qui se manifeste de façon instinctive dans la conscience des terroirs, et de façon éclairée dans les démarches du savoir⁵.

Henri-Pierre Jeudy mentionne quant à lui la « jouissance » des masses, qui semble en effet un élément important de ce que l'on pourrait appeler le « sentiment patrimonial » :

Dans une atmosphère de résistance commune à l'oubli, ce travail de remémoration s'impose comme un devoir civique et comme une source moderne de jouissance des masses⁶.

Plus qu'un simple ensemble de « biens », œuvres, monuments ou sites naturels, le patrimoine se constitue donc en dispositif permettant des fonctionnements sociaux et représentationnels. Mais le patrimoine appartient aussi à l'ordre du discours car il organise les représentations sociales.

Le patrimoine : discours, pratique, technique

Un organisateur discursif et cognitif

On vient de souligner la fonction anxiolytique, rassurante du patrimoine mais la notion constitue également un organisateur puissant. Le discours patrimonial ou la patrimonialisation organise en effet le temps humain et permet de tracer des lignes de vie dans le présent, d'organiser les rapports entre les hommes et entre l'homme et son environnement, d'enfiler des costumes qui offrent des rôles jouables, définis, prescrits, en un mot attendus. Comme organisateur, il s'agit d'un discours construit, puisque, contrairement aux apparences, le patrimoine n'est pas une donnée, il n'est pas déjà là, mais il est le produit d'un discours, d'une décision patrimoniale.

Ce qu'il sert à organiser le plus manifestement actuellement, ce sont sans doute les identités, et c'est d'ailleurs la thèse que défend Henri-Pierre Jeudy qui donne pour fonction principale à ce qu'il appelle la « machinerie patrimoniale » de garantir « la reconnaissance institutionnelle [de] toute forme de

⁵ André Chastel, « La notion de patrimoine », in P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire, La nation 2*, Paris, Gallimard, p. 446.

⁶ Henri-Pierre Jeudy, *La Machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka, 2001, p. 24.

revendication identitaire⁷ ». Il parle d'ailleurs de « cadre sémantique préalable » qui influence les formes de mémoire collective :

Tant que le patrimoine concernait l'Histoire traditionnelle des églises et des châteaux, il laissait toute mémoire libre de ses retranchements et de ses retours. Dès le moment où il a investi la vie sociale dans son ensemble, il a fini par imposer un cadre sémantique préalable aux manifestations de la mémoire individuelle⁸.

Le patrimoine apparaît alors comme un organisateur cognitif permettant une lisibilité rassurante du monde.

Une pratique égalisatrice

Mais il est aussi un organisateur consensuel ou un facteur de consensus parfois imposé : le discours patrimonial, surtout depuis qu'il englobe les biens immatériels, est unificateur, dans la mesure où il efface les questions éthiques et axiologiques : le bien et le mal, le beau et le laid sont tout ensemble englobés dans la patrimonialisation. Celle-ci est d'ailleurs la plupart du temps positivante, tout élément patrimonialisé étant presque mécaniquement valorisé. Le mot présente d'ailleurs une élégance formelle soulignée par un essayiste-humoriste : « Patrimoine : Avoir un patrimoine plutôt qu'être riche⁹ ».

Émerge bien sûr ici la question du relativisme culturel, soulevée par Maryvonne de Saint-Pulgent à propos de ce qu'elle appelle les « nouveaux patrimoines » :

Dans sa version anthropologique actuellement dominante, celle des « pratiques culturelles » qui comptabilise dans les mêmes statistiques rassurantes la fréquentation des théâtres et des galeries d'avant-garde, les défilés de rollers, la célébration de Halloween, l'amour des vieilles pierres et celui des rave parties, la culture, et, en son sein, le patrimoine, est devenue un de ces marqueurs identitaires auxquels il est désormais demandé à la puissance publique de reconnaître une égale dignité et de faire une égale publicité¹⁰.

Cet égalitarisme patrimonial ou cette patrimonialisation égalitarisante n'est pas sans soulever quelque débat : la question de la valeur fait retour et jette une ombre sur la fonction écologique mentionnée plus haut. On peut en donner quelques exemples.

L'historienne Régine Robin décrit la stratégie muséographique contemporaine, fondée sur la représentativité et donc un certain arasement des valeurs et des mémoires. Cette stratégie est bien représentée par l'historial de Péronne par exemple, où les points de vue français, anglais et allemands sur la guerre de 1914 sont présentés en proportion égale. Elle la dénonce cependant, en particulier à Berlin, car cette mise sur le même plan lui semble finalement empêcher le bon fonctionnement de la mémoire :

⁷ *Ibid.*, p. 34.

⁸ *Ibid.*, p. 40.

⁹ Alain Schifres, *Le nouveau dictionnaire des idées reçues, des propos convenus et des tics de langage ou Le dîner sans peine*, Paris, Presses Pocket, 1998 p. 199

¹⁰ Maryvonne de Saint-Pulgent, « Le patrimoine au risque de l'instant », *Cahiers de médiologie* 11, « Communiquer/transmettre », Paris, 2001, p. 309.

Alors, au musée, on voit une vitrine où l'on nous montre la chaussette du soldat allemand – elle est évidemment très usée – sa timbale de zinc, sa croix de fer, enfin la croix qu'il a reçue s'il a été vaillant, les lettres qu'il envoyait à sa famille, un bout de crayon – vitrine émouvante consacrée au quotidien du soldat allemand pendant la guerre. Et puis, après, on a une autre vitrine et on a la même chaussette pour le soldat russe. Elle est de nettement moins bonne qualité que la première, il y a aussi la timbale du soldat russe et ses décorations. Un bout de crayon, ses lettres, etc.¹¹

Dans un ordre d'idée un peu différent, la loi du 23 février 2005 sur le rôle positif de la colonisation, très contestée et finalement retirée, peut, dans une certaine mesure, être lue à travers ce désir patrimonial, au-delà de l'intention réhabilitante de l'auteur du texte. Enfin les interrogations récurrentes ces dernières années à l'Unesco sur le classement éventuel des architectures totalitaires et condamnées apparaissent comme une tension conflictuelle entre l'égalitarisation patrimoniale et la hiérarchisation axiologique et politique.

Une technique de transmission

Discours, pratique, mais également technique : de même qu'il n'y a « pas de mémoire sans techniques de communication¹² », il n'y a pas de patrimoine sans technique de conservation, et cette technique est la patrimonialisation elle-même, effectuée par exemple par le cinéma ou la télévision. On ira jusqu'à parler de « technologie patrimoniale », qui peut d'ailleurs aller actuellement jusqu'à l'industrialisation patrimoniale, sur le modèle de cette « industrialisation de la mémoire » si souvent remarquée par les contemporains (on pense ici en particulier, dans le domaine historique, au phénomène industriel que représente la fondation Spielberg et ses quelques 50.000 témoignages de survivants de la Shoah). Les fictions patrimoniales participent sans doute de cette technologie, au même titre que l'inscription au patrimoine de l'Unesco, la construction du discours patrimonial, la restauration des monuments ou la prévention contre la dégradation.

Le patrimoine : plus qu'un ensemble concret de biens matériels et immatériels, il est un dispositif social et un discours organisateur de la mémoire d'un groupe, dans un contexte historique et social donné. C'est un ensemble d'images et de représentations, de décisions terminologiques (« ceci est patrimonial ») et juridiques (les inscriptions sur les listes officielles). Les marques, objets ou signes patrimoniaux dans les fictions cinématographiques et télévisuelles sont en ce sens autant de cadres organisateurs du type de filiation qu'une société installe avec les éléments de son passé.

¹¹ Régine Robin, « Entre histoire et mémoire », in Müller B. (dir.), *L'Histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricœur*, Lausanne, Éditions Payot, 2004, p. 43.

¹² Michel Melot, « L'échelle de l'architecture et du patrimoine », *Cahiers de médiologie* 11, « Communiquer/transmettre », Paris, 2001, p. 157.